

RAPPORT D'ACTIVITÉS AU 13 MARS 2025

Carole-Anne Kast, Conseillère d'Etat en charge
du Département des institutions et du numérique

Camarades,

C'est avec sérieux et engagement que j'ai le plaisir de vous soumettre mon deuxième rapport en tant que Conseillère d'Etat 18 mois après mon entrée en fonction à la tête du Département des Institutions et du Numérique (DIN).

Après une première année de mandat fortement marquée par le rapport de force très dur de la majorité de droite du Grand Conseil qui s'est opposée à quasi toute augmentation budgétaire pour le budget 2024 par principe, le dialogue a enfin été rendu possible dans le contexte du vote budgétaire 2025. Je ne reviendrai pas ici sur les augmentations de subsides obtenues par Thierry, mais je tiens à rappeler l'augmentation générale de postes obtenue (enfin!!!) dans des secteurs essentiels comme à l'éducation, à la santé ou au DIN (dans le secteur pénitentiaire par exemple, qui a de grands besoins de ressources). Les prestations ont pu être maintenues (enfin!!!), et, bien que l'indexation des salaires de la fonction publique n'ait pas été obtenue, les annuités, elles l'ont été. Ces résultats ont été rendus en bonne partie possibles grâce à l'engagement de l'ensemble du caucus socialiste pour aboutir à un compromis acceptable pour l'administration, et surtout la population. Nous pouvons être fièr-es de ce travail commun, même si rien n'est acquis.

Bien entendu, l'excédent de recettes exceptionnel aux comptes 2023 a eu une incidence dans les débats et a notamment permis de convaincre l'exécutif cantonal de proposer au Grand Conseil d'octroyer la gratuité des TPG pour les jeunes

Néanmoins, la perspective de baisses fiscales (LIPP), proposées et défendues par la majorité gouvernementale et parlementaire lors de la votation du 24 novembre, a également compté dans la balance. Si d'un côté cette configuration nous a permis de négocier, faire valoir des besoins, défendre les prestations et obtenir les moyens supplémentaires au projet de budget 2025, il ne faut pas minimiser l'impact de cette baisse cumulée d'entrées fiscales estimée à 434 millions de francs. Au-delà du cadeau fait aux contribuables les plus aisé-es, ces baisses fiscales touchent de manière inéquitable les communes et en particulier les villes.

Outre la baisse de moyens cantonaux, le Conseil fédéral, et en particulier sa ministre des finances PLR, a annoncé son intention de supprimer, dans le plan d'économies de plus de 3.5 milliards de francs dès 2027, le financement annuel de 1 million à la Brigade de sécurité diplomatique (BSD) genevoise (environ 80% de son fonctionnement propre). Cela paraît anecdotique, mais à l'heure où les Organisations internationales sont attaquées de toutes parts, le(s) Canton(s) mais aussi la Confédération doivent tout mettre en œuvre pour préserver la Genève internationale, non seulement en termes de valeurs et d'image, de solidarité internationale et de stabilité économique et politique, mais aussi d'emplois locaux.

Concernant le vivre ensemble et la démocratie, je regrette que l'extension des droits politiques sur le plan communal et cantonal, soutenue par une majorité du Conseil d'Etat, n'ait pas suscité d'adhésion populaire pour un objet aussi important et j'espère que le parti socialiste trouvera le moyen de le faire revenir à l'agenda politique.

Néanmoins, en termes de votations cantonales, je me réjouis de trois autres victoires l'an dernier en particulier sur lesquelles le PS, dont les élu-es au CE, s'est engagé: le refus de la modification des conditions de travail dans les crèches privées, le changement de la loi sur la santé qui remettait en question l'assistance au suicide dans les EMS et hôpitaux. Enfin, et en cette période sombre, je suis particulièrement fière du message clair envoyé le 9 juin dernier par la population genevoise du "NO PASARAN": contre les idéologies de la haine. Actuellement mon département travaille sur la rédaction du projet de loi pour interdire "l'exhibition ou le port de symboles, d'emblèmes et de tout autre objet de haine, notamment nazi, dans les espaces publics."

L'ensemble des idéologies racistes de haine ne doivent pas avoir le droit de s'exhiber dans l'espace public. En plus de constituer un acte de violence envers les personnes visées, elles attaquent aussi toute personne qui refuse qu'un être humain soit discriminé en raison de son apparence, ses origines, son orientation sexuelle, son genre ou encore ses capacités. La Suisse n'est pas en reste de la montée des actes et discours xénophobes et doit aussi prendre ses responsabilités afin de condamner sans ambiguïté tout acte et propos discriminant. Genève doit être aux avant-postes.

Institutions et numérique

Pour rappel, ce département est en charge des domaines de la sécurité (police, détention et protection de la population), de la population en termes de droit de cité (registre des habitants, documents d'identité, naturalisation, etc.) ainsi que de la politique d'asile en partenariat avec le Département de la cohésion sociale (DCS) qui est en charge de l'accueil des personnes migrantes. Le DIN est aussi responsable, avec différents partenaires, des questions liées à la lutte contre les dérives sectaires, la traite d'êtres humains et vient en aide aux victimes de violences ou d'infractions avec la LAVI. Il garantit le principe de laïcité de l'Etat en instaurant, dans un cadre clair, le dialogue avec les différentes communautés religieuses du canton. Le DIN perpétue aussi le dialogue institutionnel avec les communes. Enfin, il élabore et coordonne la politique numérique du canton. Il est le moteur d'une transition numérique inclusive et innovante pour Genève. Parallèlement, il établit la stratégie des systèmes d'information de l'administration cantonale et garantit la sécurité de son réseau.

Cette année de travail au DIN a été intense, notamment en termes de recrutements, avec les nominations de deux directeurs généraux en 2024 à l'Office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) et à l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM) et la préparation des recrutements d'un-e autre directeur-ice général-e à l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM) et du-de la chef-fe de service du Service des affaires communales (SAFCO) en 2025.

Concernant l'année 2024, je retiendrais les faits marquants et perspectives suivantes qui illustrent la mise en œuvre, directe ou indirecte, des engagements du Conseil d'Etat figurant dans le programme de législature 2023-2028, dans les domaines de la sécurité et protection, de réinsertion, d'innovation et transition numérique ou encore de dialogue avec les communes.

❖ Ouverture du Barillon et révision de la loi sur la prostitution

Depuis quelques semaines, l'ancien hôtel Barillon des Pâquis a été entièrement rénové et ouvert comme lieu sécurisé destiné à la prostitution de manière pionnière. La fondation immobilière Philénis, créée par l'Aspasie (association de défense des droits des travailleuses et travailleurs du sexe qui a pour but de favoriser l'autonomie et l'indépendance dans le milieu de la prostitution), a pu acquérir un immeuble qui a été transformé en lieu de vie et de travail. Le but est d'y offrir des conditions de travail dignes et des loyers décentes pour éviter les sous-locations abusives et/ ou des intermédiaires abuseurs. Cette expérience inédite en Suisse sera très utile pour le travail de révision de la loi sur la prostitution à Genève.

❖ Exercice et respect du droit de manifester

L'année 2024 a connu un nombre important de manifestations à Genève en bonne partie en raison des crises internationales qui laissent présager une mobilisation tout aussi importante en 2025. Bien que des demandes de cortèges aient été discutées quant aux horaires, parcours ou jours, il n'est pas question de minimiser l'importance du droit de manifester. Mais des négociations se font régulièrement avec les organisateurs et il est important d'entendre aussi la population qui a besoin d'accéder, notamment les samedis, aux activités familiales, sportives ou culturelles et qui a besoin de pouvoir compter sur une desserte en transport public régulière et fiable.

Cela étant dit, je me fais un point d'honneur à dissocier totalement l'impact de mobilisations au centre-ville pour des raisons politiques de celles qui relèvent de l'animation, des loisirs et d'activités commerciales. Par ailleurs, contrairement à ce que laissent entendre certains, la suractivité policière n'est pas tant le fruit des manifestations politiques militantes mais bien plus de la tenue d'événements liés à la Genève internationale ou à des festivités en tout genre.

Par ailleurs, concernant la délivrance des autorisations de manifester, le Conseil d'Etat est encore dans l'attente du résultat du recours interjeté par la Ville de Genève contre le jugement du Tribunal administratif de première instance. En effet, la Ville avait refusé la tenue sur les deux rives du Lac de la manifestation organisée par BDS le 20 janvier 2024 alors que le Canton l'y autorisait. Dans le jugement du Tribunal administratif de première instance, la chambre conclut que bien que les communes participent aux discussions et donnent un préavis, la décision revient au Canton, en l'occurrence au DIN, concernant la délivrance d'une autorisation de manifester sur le domaine public genevois.

❖ **Mobilisation des forces de police sur le domaine public**

En ce qui concerne les événements culturels, sportifs et de loisirs qui nécessitent le déploiement de moyens conséquents de la police cantonale en matière de sécurité, j'ai proposé au Conseil d'Etat de modifier certaines habitudes. Afin de préserver la capacité opérationnelle de la police cantonale, pour des raisons essentiellement humaines, j'ai décidé d'exclure la prise en charge des tâches qui peuvent être exercées par d'autres professionnel·les que des policières ou policiers (comme par exemple celles liées à la fermeture de trafic routier). La Police cantonale continuera à assurer les tâches qui ne peuvent pas être déléguées et relèvent ainsi de sa seule compétence lors de toutes les prochaines manifestations. Mais l'augmentation, et l'ampleur, des événements sur (ou ayant un impact sur) le domaine public a entraîné un état de fatigue important du personnel de la police dont il faut tenir compte. Les heures de mobilisation se montent en moyenne à 100'000 heures annuelles et les manifestations de ce type génèrent des heures supplémentaires, dont le salaire horaire est majoré. Par exemple, les manifestations sportives récurrentes (de football ou de hockey et notamment le phénomène du hooliganisme qui trop souvent les accompagne) contribuent significativement à ces chiffres.

❖ **Renforcement de la lutte contre les violences et la traite des êtres humains**

La politique criminelle commune 2024-2026 (PCC) menée par le Conseil d'Etat et le procureur général met l'accent, en lui consacrant deux de ses axes prioritaires, sur la lutte contre les violences sous toutes ses formes et la traite des êtres humains. Premièrement, il s'agit de renforcer la lutte contre les violences domestiques, les violences faites aux femmes et le harcèlement, notamment sexuel, ainsi que d'améliorer l'accueil et la prise en charge de toutes les victimes, conformément aux engagements pris dans le cadre de la Convention d'Istanbul. Deuxièmement, l'intensification des contrôles doit permettre de lutter contre l'exploitation sexuelle, l'exploitation de la migration illégale et l'exploitation de la force de travail.

Concernant la protection des victimes de la traite des êtres humains, le mécanisme genevois de coopération en matière de lutte contre la traite humaine a remis au Conseil d'Etat et au Grand Conseil son rapport d'activité pour les années 2021-2023. En matière de soutien aux acteurs de cette lutte, il sied d'indiquer que, pour la première fois, toutes les portes d'entrée des victimes, à prendre en charge dans le cadre de ce mécanisme, à savoir la fondation Au Cœur des Grottes, le Centre LAVI et le CSP, sont financées par le DIN.

❖ **Retour de la formation policière à Genève**

La loi sur la police (LPol) prévoyait le retour de la formation des policiers et des policières à Genève au 1er janvier 2025. En raison de contraintes humaines et logistiques, le Conseil d'Etat a adopté fin 2024 le PL 13561 afin de modifier l'échéance du rapatriement de la formation policière à Genève au 1er janvier 2029. Ce nouveau délai permettra de mettre en œuvre correctement cette réforme en coordination avec les autres cantons romands, d'intégrer les défis liés aux nouvelles formes de criminalité et aux évolutions sociétales et de mettre en valeur les synergies possibles dans l'ensemble des métiers de la sécurité publique.

❖ **Création du groupe équestre (GEQ)**

Au terme d'une année de formation et de deux jours de mise à l'épreuve en avril 2024, les trois chevaux du GEQ ont réussi avec succès les tests de validation et sont dorénavant officiellement opérationnels. Carino, Nival et Donavalon ont été validés par deux cavaliers expérimentés de la police fédérale belge. La collaboration a également permis la formation des cinq cavalières et cavaliers de la police. Le GEQ sera renforcé par un 4ème cheval en 2025. Cette petite "brigade" intégrée au sein de l'unité de proximité vise à la doter de moyens supplémentaires mais aussi à permettre de développer une autre image de la police. Le cheval inspire la bienveillance et la confiance. Je l'ai vu aussi quand j'étais magistrate à Onex. La voirie organise une récolte d'encombrants avec une calèche tirée par des chevaux ce qui favorise des interactions positives avec la population.

❖ **Formes alternatives d'exécution de peine, politique de désistance et réinsertion**

Le DIN poursuit son travail pour accroître le recours au travail d'intérêt général (TIG) en améliorant notamment l'information aux ayants droit et l'offre de places disponibles. Quant à la surveillance électronique, le projet pilote de surveillance active pourrait permettre à terme une mise en œuvre plus large de cette forme d'exécution, contribuant ainsi à une gestion plus souple et sécurisée des personnes concernées, tout en favorisant leur réinsertion ou leur intégration sociale.

Au sein des établissements pénitentiaires, un effort important continu est nécessaire pour augmenter les ateliers, développer la politique de désistance et favoriser les débouchés à la sortie. La Brenaz a ainsi récemment inauguré son nouvel atelier de fabrication de plaques d'immatriculation.

L'objectif de développement de la qualité de l'encadrement et de formation en détention va aussi de pair avec la planification pénitentiaire dont les études doivent permettre d'identifier au plus vite les solutions les plus adaptées pour répondre aux constats suivants:

- D'une part, nous avons assisté ces dernières années à une complexification des enjeux quantitatifs et qualitatifs, liés à la détention dans notre canton. Cette complexification a généré une croissance des besoins en matière de prise en charge. Elle a aussi donné lieu à un renforcement du dispositif d'accueil pénitencier à Genève, soit par agrandissement, comme à la Brenaz, soit par la création de nouveaux lieux à l'instar de Curabilis.
- D'autre part, les exigences en matière de réinsertion ont évolué, portées par un cadre légal en mutation mais aussi par une volonté politique affirmée de mieux accompagner chaque personne détenue dans son parcours.

C'est aussi dans ce contexte d'évolution que s'est déroulé le processus de transformation des services SPI (Service de probation et d'insertion) et SAPEM (Service de l'application des peines et mesures) qui deviennent le Service de réinsertion et de suivi pénal (SRSP) dès 2025. Cette évolution vise à sortir du travail en silos et à placer la personne condamnée au centre du dispositif et en tout temps, afin de maximiser les chances de réinsertion de celle-ci et de réduire le risque de récidive.

Enfin, au sein de l'Office cantonal de la détention (OCD), un autre chantier majeur de l'année écoulée a été la réinternalisation complète des tâches de la Brigade de sécurité et des audiences (BSA) souhaitée par le parti socialiste. Ce processus a permis de reprendre en interne les missions de convoyage des personnes prévenues ou détenues et de la surveillance hospitalière, avec un ajustement progressif des effectifs pour garantir la continuité et l'efficacité de ces services.

❖ Innovation et transition numérique

Le 18 juin 2023, la population genevoise plébiscitait à plus de 94% l'introduction dans la Constitution genevoise d'un nouvel article constitutionnel consacré à l'intégrité numérique. Ce signal fort a orienté la poursuite de l'engagement du canton dans les travaux menés au niveau intercantonal ou fédéral sur le plan de la transformation numérique. Ainsi des travaux ont été conduits sur les enjeux liés à la souveraineté numérique ou à l'inclusion avec notamment une étude visant à poser un diagnostic territorial sur l'inclusion numérique en Suisse.

Le Conseil d'Etat a également œuvré au travers de sa délégation à la transition numérique et à la cyberadministration (DELNUM) pour élaborer des lignes directrices sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) à l'État. Il s'agit par là non seulement d'encadrer un usage responsable et sécurisé de l'IA dans les services publics tout en favorisant l'innovation, mais également de mettre à disposition ce document au grand public afin de travailler en faveur de l'inclusion numérique.

Au-delà de la thématique de l'intégrité numérique, le Conseil d'Etat a œuvré afin d'assurer un suivi attentif des travaux menés par la Confédération en matière de transformation numérique. Ainsi, en étroite collaboration avec l'administration numérique suisse (ANS) et la conférence latine du numérique (CLDN) il a contribué à promouvoir la cohérence stratégique des initiatives locales et nationales et plaidé en faveur d'une mutualisation des ressources.

Sur un plan plus local, le Conseil d'Etat, avec le concours de l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN), a soutenu le lancement du Challenge Innovation IA, une initiative visant à sensibiliser les collaborateurs et collaboratrices de l'État aux opportunités offertes par l'intelligence artificielle. Ce challenge participatif permettra de recueillir des idées novatrices et de favoriser une culture de l'innovation au sein de l'administration. Par ailleurs, l'OCSIN apporte son expertise et son soutien aux nombreux projets métiers basé sur l'intelligence artificielle (IA) qui sont identifiés (plus de 60 initiatives en matière d'IA recensées à ce jour), notamment grâce à l'acquisition de processeurs graphiques (GPU) pour les centres de calcul qui permettent le développement d'IA génératives sécurisées destinées à l'administration cantonale, en vue d'une amélioration continue des services publics.

Finalement, en réponse au risque sismique, un nouveau centre de calcul distant, situé à 200 km de Genève, a été inauguré. Ce site garantit la continuité et la sauvegarde des données en cas de catastrophe naturelle affectant le territoire genevois, tout en offrant une capacité accrue pour répondre à la croissance des besoins informatiques. Il respecte par ailleurs les normes les plus strictes en matière de sécurité et de durabilité énergétique.

En outre, dans le cadre de la politique numérique cantonale, plusieurs projets ont été réalisés en 2024 dont:

- **Sensibilisation des élu-es et Masterclass:**

Nous avons mis sur pied avec le délégué au numérique du canton de Genève et l'aide du bureau du Grand Conseil, 5 masterclass sur le numérique à l'attention des député-es en collaboration avec les Universités de Genève et Zurich, sur les thèmes de: la cybersécurité, la démocratie à l'ère numérique, l'éthique et le numérique, l'éducation numérique et, enfin, l'intégrité numérique. Des formations de format similaire, à caractère non-obligatoire, ont également été déployées auprès du Parlement fédéral et des Parlements cantonaux de Berne et de Zurich.

Au vu de l'accueil favorable rencontré par cette initiative et de son apport pour les parlementaires ayant pris part au cycle, une réflexion entre les parties prenantes sera menée pour évaluer la pertinence d'un élargissement de cette offre à d'autres parlements, voire d'une reconduction du dispositif. Un événement de clôture aura lieu en mars avec la visite de parlementaires zurichoises, dont des membres du groupe de travail sur la transition numérique. Les député-es seront accompagnés de représentant-es de la *Digital society initiative* de l'Université de Zurich.

Les masterclass sont visibles gratuitement ici: www.parldigi.ch/masterclass

- **Cyberadministration: de nouveaux outils au service des usagères et usagers:**

- **A la Police:**

Une première étape a été franchie dans le projet de pré-plainte en ligne, couplé à un système numérique de prise de rendez-vous. Depuis le 4 novembre, le poste de Plainpalais vit l'expérience pilote pour la partie "prise de rendez-vous". Le pilote fera l'objet d'un bilan complet avant l'extension du système à 5 autres postes. Pour les premiers constats, il faut souligner que, sans publicité, l'offre a été plébiscitée et très vite prise d'assaut. Le temps d'attente moyen, en cas de prise de rendez-vous, est de 2 minutes, avec un maximum de 11 minutes. Sans rendez-vous, le temps d'attente moyen est de 17 minutes avec un maximum à presque 1 heure. L'enquête de satisfaction sur site révèle que les plaignant-es ayant pris rendez-vous sont très satisfait-es de ce service.

- **A l'OCPM:**

Le service étrangers de l'OCPM a poursuivi ses travaux de réorganisation de l'accueil au public. Un système de prise de rendez-vous (à choix, pour un rappel téléphonique planifié ou un accueil aux guichets de l'office) concernant des dossiers en cours (déposés depuis plus de 2 mois) a été instauré, en complément aux prestations délivrées par e-démarches. Cette nouvelle offre de proximité contribue à améliorer les contacts avec les administré-es et à l'avancée de certains dossiers, tout en permettant la délivrance des prestations de l'office, sans la formation de grandes files d'attentes aux guichets.

En outre, l'OCPM poursuit le développement de son Antenne d'assistance administrative pour les personnes souffrant de la fracture numérique ou de difficultés administratives, à l'exemple des « primo arrivants ». Pour l'heure, cette structure innovante est encore principalement dédiée à l'enrôlement aux e-démarches.

En outre, le Centre cantonal de biométrie (CCB) a accueilli plus de 411'475 personnes en 2 ans et 9 mois d'exploitation. Si, à l'ouverture (2022), les délais pour les prises de rendez-vous étaient de 8 à 9 semaines pour les citoyens suisses et d'environ 12 semaines pour les ressortissant-es étranger-es, ils sont aujourd'hui de moins de deux semaines pour l'ensemble de la population concernée. En outre, en septembre 2024, une cabine biométrique supplémentaire a été implantée afin d'être en mesure d'absorber le flux en lien avec la future carte d'identité biométrique et l'e-ID.

- ❖ **Affaires communales et nouvelle législature**

Le service des affaires communales (SAFCO) est chargé du contrôle général de la légalité des décisions prises par les conseils municipaux et de la surveillance des finances communales. Composé d'une équipe de moins de 10 personnes, comprenant une section administrative et juridique ainsi qu'une section financière, le SAFCO soutient et accompagne les communes et collabore étroitement avec l'Association des communes genevoises (ACG). En 2024, le SAFCO a examiné la validité de toutes les délibérations des conseils municipaux et les a transmises aux différents services ou départements concernés, comme objet de leur compétence, pour information ou pour préavis. Il a aussi procédé à l'examen des budgets 2024 et des comptes 2023 des 45 communes. Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024, le SAFCO a traité 1004 délibérations

communales. Le peuple s'est prononcé sur 11 référendums communaux, 5 ont été acceptés, 6 ont été refusés.

Enfin, l'an dernier, le Conseil d'Etat, en collaboration étroite avec les communes, a adopté le règlement fixant les indemnités de fin de fonction des membres des exécutifs communaux. Depuis 2024, l'ensemble des élues et élus bénéficiera d'un système d'indemnisation pour lequel le Conseil d'Etat a fixé des minimums impératifs selon le nombre de mandats exercés. Cette révision fait suite à la modification législative du Grand Conseil de 2023 qui a créé une base légale permettant de généraliser cette pratique à toutes les communes. En outre, également sur proposition de l'ACG, il a adapté les montants minimums impératifs des traitements et des indemnités alloués aux membres des exécutifs communaux.

Au niveau des projets en discussions avec les communes, un projet de loi est en discussion au Grand Conseil visant à réviser la loi sur l'administration des communes (LAC) pour instaurer une réserve conjoncturelle, permettant ainsi aux communes de s'affranchir du mécanisme strict d'équilibre budgétaire. Par ailleurs, un avant-projet de loi sur les institutions autonomes communales et intercommunales de droit public (LIACI) est en cours de rédaction entre l'ACG et le DIN. Cette démarche vise à proposer un nouveau cadre pour les fondations et groupements communaux et intercommunaux.

Enfin, dans la perspective de la nouvelle législature communale à venir, le SAFCO a entamé également une réflexion sur le développement d'outils de communication destinés à favoriser les échanges et l'accompagnement des membres des exécutifs et législatifs communaux dans l'accomplissement de leurs tâches.

Je vous remercie pour l'attention portée à la présente et reste à votre disposition pour toute question y relative.